Le magazine de la Communauté de Communes Vert& Bleu du Bassin de Marennes Janvier Février Mars 2016 Economie: les élus sur le terrain Aide aux associations Marai'Sonance: ie dis " ouïe

communauté de communes BASSIN DE MARENNES Bourcefranc-Le Chapus • Hiers-Brouage • Le Gua • Marennes • Nieullesur-Seudre • Saint-Just-Luzac • Saint-Sornin www.bassin-de-marennes.com





L'année écoulée a vu naître une démarche de concertation d'une grande richesse « l'Agenda 21». Vous avez été nombreux à participer au premier forum public du territoire le 15 décembre dernier. Vous

êtes venus à la rencontre de l'équipe communautaire, vous avez exprimé vos attentes sur la vie quotidienne et sur les questions qui engagent le futur de notre bassin de vie. Tous ces échanges constituent une matière qui va venir nourrir nos réflexions sur le projet de territoire. Dès le mois de février prochain, nous vous inviterons de nouveau à apporter concrètement vos idées pour agir en faveur du développement durable, lors d'ateliers thématiques.

Accessibilité, proximité, solidarité

Nous avons souhaité consacrer ce numéro à ce qui fait l'actualité de notre intercommunalité : le projet éducatif local, la valorisation des marais, le développement économique ou encore la gestion des déchets... A ce sujet, la redevance incitative appliquée depuis maintenant un an a permis de réduire de façon significative la production des déchets ménagers sur le territoire. Je tiens d'ailleurs à vous féliciter pour vos efforts de tri constants, grâce auxquels la Communauté de Communes enregistre une baisse de près de 900 tonnes d'ordures ménagères.

Bonne année 2016

J'espère que chacune et chacun d'entre vous a pu, malgré les difficultés du quotidien, trouver dans les fêtes de fin d'année l'occasion de se ressourcer et de partager des moments de convivialité en famille ou entre amis.

Je vous souhaite à tous une très bonne année 2016.

Le Président Mickaël Vallet A mitie's republicaines
Michael Vallet

Communauté de Communes du Bassin de Marennes

10 rue du Maréchal Foch - BP 50 028 - 17 320 Marennes

Tél. 05 46 85 98 41 - Fax. 05 46 85 54 41

Email: contact@bassin-de-marennes.com

Horaires au siège: du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

www.bassin-de-marennes.com

Directeur de la publication: Jean-François Lagarde - Rédaction: Justine Roullé Comité de rédaction: Mickaël Vallet, Alain Bompard, Christian Guignet, Alain Latreuille, Joël Papineau, Catherine Bergeon.

Conception maquette: RC2C

Impression: Imprimerie Mingot Crédits photographiques: CDC

Crédits photographiques: CDC sauf mentions

N°ISSN 1624-477X dépôt légal décembre 2007 - Tirage 8 200 exemplaires



La visite des élus à la carrière de Saint-Sornin (lire page 10).



3 ici et maintenant

Interview de l'architecte du dojo /stade d'athlétisme.

4 grandir ensemble

Coup de projecteur sur la section handibasket du BBMB. Le Projet Éducatif Local 2015-2018.

6 à voir, à savoir

Marai'Sonance: l'événement culturel du printemps.

protégerl'environnement

Les conteneurs enterrés en habitat collectif. Attention, plante toxique envahissante! Travaux du canal de Broue: bilan à mi-parcours.

10 développer l'activité

Les élus locaux en visite à la carrière de Saint-Sornin.

11 aménager l'espace

L'accessibilité des bâtiments publics.

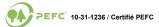


Suivez toute l'actualité de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes sur

cdc.bassindemarennes



CdC_Marennes



L'équipement sportifintercommunal déroule sa piste



ernière ligne droite avant l'ouverture du dojo et du stade d'athlétisme, deux équipements intercommunaux mutualisés en un seul et même endroit sur la Zone d'Activités Fief de Feusse à Marennes. Après quatorze mois de travaux intensifs, le chantier est en cours d'achèvement.

Sous l'immense charpente rectiligne du bâtiment, les ouvriers s'activent sur le chantier. Certains terminent les joints des bordures en ciment du dojo, d'autres finalisent l'évacuation des eaux pluviales. Avant que l'accès soit autorisé au public, Jacques Arnoux, architecte gérant de l'agence Déesse 23 et responsable de la conception de l'équipement sportif, nous présente en quelques lignes la nature de son travail.

Comment la construction de ce site a-t-elle été pensée ?

« Nous avons imaginé ce que serait le futur équipement sportif, en nous inspirant de l'implantation du site qui était déjà définie (la Zone d'Activités Fief de Feusse à Marennes). Voyez comme l'emplacement légèrement pentu donne une vue imprenable sur le clocher de Marennes ! Pour marquer le contraste, nous avons opté pour une volumétrie longiligne du bâtiment. Facilement identifiable, puisqu'il se trouve en entrée de zone, nous sommes partis sur un espace accueillant fait de bois et de béton, qui évoquent l'idée de chaleur et de solidité. Nous avons travaillé sur l'association des couleurs et de la transparence pour donner également un côté vivant et très lumineux au complexe sportif.

La réduction de notre consommation énergétique étant d'actualité, le futur équipement sportif y participera-t-il?

En effet, ce bâtiment Haute Performance Énergétique (HPE) s'inscrit dans une démarche de développement durable car il s'appuie sur la réglementation thermique 2012. Respectueux de l'environnement tout en consommant très peu, le chauffage se fera sur deux modes : le gaz naturel associé à une chaudière à condensation. Des panneaux solaires permettront également de gérer la production des eaux chaudes sanitaires.

Pour en revenir au chantier, son avancement est-il conforme à vos prévisions ?

Oui, le calendrier prévisionnel des travaux a été scrupuleusement respecté. Probablement parce que notre binôme, la société bourcefrançaise CGF Atlantique a suivi de près la coordination de ce chantier. Seul contretemps, la piste d'athlétisme, qui devra attendre les beaux jours pour connaître les crampons des sportifs! La résine synthétique qui doit la recouvrir sera mise en œuvre aux alentours d'avril-mai.

Quelles sont les prochaines et dernières étapes avant l'ouverture au public ?

Début décembre*, nous réceptionnerons les clés du bâtiment et contrôlerons ce qui a été fait. Les entreprises qui sont intervenues sur le chantier auront ensuite trois semaines pour exécuter les finitions demandées ou rectifier les possibles malfaçons. Enfin, cet équipement étant un ERP, autrement dit un établissement recevant du public, il se doit d'être accessible à tous sans exception. Par conséquent, en janvier, les sapeurs-pompiers et les services de l'État en vérifieront la conformité et décideront de l'ouverture au public ».

* Interview réalisée en novembre 2015.



Une inauguration officielle du complexe sportif sera faite avant l'été.

La Taxe de Séjour Intercommunale

Au 1er janvier 2015, dans le cadre de sa compétence « accueil touristique », la Communauté de Communes du Bassin de Marennes a institué une taxe de séjour intercommunale qui contribue à la promotion et au développement touristique sur notre territoire. Toutes les communes du bassin de Marennes sont donc concernées.

Deux types de taxes de séjour :

- La taxe de séjour au réel
- La taxe de séjour au forfait (campings)

La déclaration d'un meublé de tourisme est obligatoire, sauf cas particulier (article L.324-1-1 code du tourisme). Elle doit être effectuée auprès de la mairie où est situé le meublé.

Si vous ne déclarez pas votre meublé, vous vous exposez à une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Pour plus d'informations, consultez notre site www.bassin-de-marennes.com ou contactez le 05 46 85 40 18.



La salle du dojo avant l'installation des tapis.



Une construction économe en énergie.

Soutien aux associations: rencontre avec le club BBMB et sa section handibasket



e courage, le goût de l'effort, la générosité, l'esprit d'équipe sont les valeurs portées par le sport. Ce sont aussi celles de la Communauté de Communes qui mène depuis son origine une politique volontaire de soutien aux associations d'intérêt communautaire. Nous avons rencontré l'une d'entre elles, qui a la particularité de compter une section handisport de haut niveau.

Créé en 1971, le club de basketball BBMB (Basket du Bassin de Marennes - Bourcefranc-le-Chapus), qui réunit aujourd'hui près de 170 adhérents, n'a eu de cesse d'évoluer. Il y a quatre ans, cette association a ouvert avec succès une section handibasket qui joue aujourd'hui en Nationale 2, soit le plus haut niveau en championnat de France!

Mariane Luqué, présidente du club de basket nous en dit plus sur cette ascension...

Parlez-nous un peu de la section handibasket?

« En 2012, nous avons créé une section de basketball en fauteuil roulant, plus communément appelée handibasket. L'objectif était de redonner espoir aux personnes qui ont un handicap en leur permettant de pratiquer librement leur passion. Aujourd'hui, l'équipe compte neuf joueurs de 17 à 50 ans, originaires du Bassin de Marennes mais aussi des alentours (La Rochelle, La Tremblade...). Ce sont des hommes et des femmes non professionnels, comme vous et moi, qui ont une volonté de fer, une envie de réussir...

La preuve en est, puisque vous avez intégré en septembre dernier le championnat de France en nationale 2. Comment se passe la saison ?

Pour l'instant, les résultats ne sont pas mirobolants, puisque nous faisons aussi face à des équipes expérimentées, mais l'essentiel n'est pas là. Cette aventure en championnat national nous offre des opportunités incroyables. Récemment, nous nous sommes déplacés à Pau, où nous avons pu partager des moments convivialité, faire des rencontres...

Des déplacements qui doivent constituer un coût non négligeable pour votre club ?

En effet, le financement d'une section handibasket est très

lourd (9 000 € par saison). Parmi les frais courants de déplacements (repas, carburant...), d'engagements (arbitrage...), s'ajoute l'achat de matériel dont celui de fauteuils roulants, qui doivent être adaptés au handicap du basketteur.

Le soutien de vos partenaires est donc décisif?

Les subventions notamment attribuées par la Communauté de Communes du Bassin de Marennes sont déterminantes. Néanmoins, même si la plupart des frais sont couverts, nous ne disposons pas des fonds suffisants pour clore la saison. J'en profite d'ailleurs pour faire appel aux dons et aux partenaires qui seraient intéressés pour soutenir financièrement la section handibasket du BBMB, la seule équipe du département engagée à ce niveau!

Avez-vous des projets en particulier ?

Oui, nous n'en manquons pas ! Nous aimerions accueillir davantage à domicile, pouvoir organiser des tournois et pourquoi pas recruter de nouveaux joueurs.

Le mot de la fin?

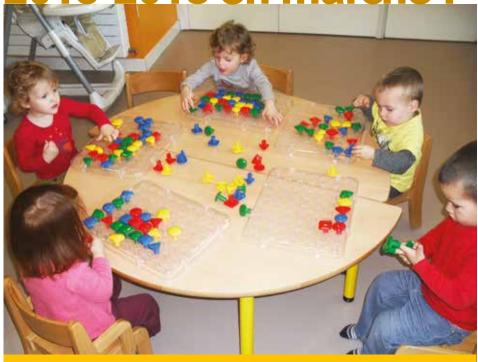
Je tiens à remercier sincèrement Wes Rigour, l'ancien Vice-Président du club, sans qui ce beau projet n'aurait pu aboutir. »

Appel aux dons et partenaires intéressés

Vous souhaitez sponsoriser l'équipe d'handibasket ? Offrir votre aide en tant que bénévole ? Appelez le club de basketball BBMB au 06 17 02 61 76.

Retrouvez l'actualité du club de basket sur www.bbmb.fr

Le Projet Éducatif Local 2015-2018 en marche!



n novembre dernier, les élus membres du Conseil Communautaire ont validé le Projet Éducatif Local 2015-2018. Après la phase de réflexion, pensée par les différents acteurs du Bassin de Marennes, vient le temps de l'action. Désormais le Projet Éducatif Local est en marche. Explications.

Un PEL, c'est quoi?

Un Projet Éducatif Local (PEL) vise à réunir tous les acteurs éducatifs d'un même territoire pour échanger, mutualiser les idées, les expériences, les volontés et construire ensemble un projet commun. L'objectif est de rendre leurs actions plus cohérentes les unes par rapport aux autres et ce dans un unique but : améliorer la qualité de vie des enfants et favoriser leur épanouissement.

Ça concerne qui?

Les enseignants, éducateurs, animateurs, bénévoles sportifs, associatifs et, bien entendu, les parents à qui revient en premier lieu l'éducation des enfants.

Comment est-il élaboré?

En septembre 2014, une réunion publique impulsée par la Communauté de Communes a permis de réunir différents intervenants. Depuis lors, ils se sont régulièrement rencontrés afin de construire un état des lieux de l'offre éducative et d'identifier les atouts et faiblesses des activités proposées aux 0-25 ans.

Quelles valeurs porte le projet éducatif du territoire ?

7 priorités principales le caractérisent :

- « Favoriser l'épanouissement des enfants et des
- « Éduquer à la citoyenneté »

- « Valoriser et soutenir le rôle éducatif des parents »
- « Faire évoluer les modalités de mise en œuvre de l'action éducative »
- « Clarifier les modalités d'accès aux services publics »
- « Mieux connaître et faire connaître les activités et les acteurs éducatifs »
- « Favoriser l'insertion sociale des jeunes »

Comment se concrétise-t-il?

Le PEL s'échelonne sur quatre ans (2015-2018). Dès janvier 2016, afin de mettre en place les projets préconisés par le PEL, des temps d'échanges et de concertations seront organisés.

Vous souhaitez y participer ? Vous voulez connaître les dates des prochaines réunions ?

Connectez-vous sur : www.bassin-de-marennes.com

pel.bassindemarennes



Bientôt un RAM (Relais d'Assistantes Maternelles) intercommunal?

es assistantes
maternelles constituent le
premier mode de garde du
territoire. Au nombre de
110 environ aujourd'hui,
elles accueillent plus de 200
enfants différents.

Un RAM, ça sert à quoi ?

Pour les accompagner, leur permettre de rompre avec l'isolement souvent rattaché à la profession, se professionnaliser, et pour apporter un service supplémentaire aux familles, la Communauté de Communes envisage d'ouvrir un Relais Assistantes Maternelles intercommunal (RAM).

Le RAM (Relais d'Assistantes Maternelles) est un lieu d'écoute, d'accompagnement, de médiation et de professionnalisation destiné à toutes les assistantes maternelles agréées et à toutes les familles vivant sur le bassin de Marennes. Le RAM a pour mission d'informer les parents et les professionnels sur les différents modes de garde existant dans le territoire et de favoriser ainsi leur mise en relation. Le RAM délivre également une information générale en termes de travail, d'emploi et oriente les parents et les professionnels vers des interlocuteurs spécifiques.

Le RAM ne fait-il pas double emploi avec d'autres structures existantes sur le territoire, comme les associations d'assistantes maternelles ?

Non ! Sur le Bassin de Marennes, il existe notamment une association d'assistantes maternelles, 1.2.3 Éveil, qui leur permettent de se regrouper, de se rencontrer, d'échanger sur la législation et les pratiques professionnelles entre autres. Agréé et financé par la CAF, le RAM est lui un service public, entièrement gratuit et neutre.

Quand sera-t-il mis en place?

Le projet pourrait voir le jour au cours du 3e trimestre 2016.



Véronique Lançon coordinatrice du Projet Éducatif Local 05 46 85 76 92 pel@bassin-de-marennes.com

Marai'Sonance: quand le marais devient musique!

our célébrer l'arrivée du printemps comme il se doit, la Communauté de **Communes vous** concocte cette année un événement in'ouïe : Marai'Sonance. Du samedi 19 mars au dimanche 3 avril 2016, une pléiade d'animations naturelles et culturelles sera organisée sur tout le bassin. Objectif principal: valoriser les marais de notre territoire le tout en musique... classique s'il vous plaît!



mentale de son territoire.

au plus grand nombre!

de Poche.



charge de la culture à la Communauté de Communes. « Lorsque nous avons eu connaissance d'un spectacle alliant musique et chants d'oiseaux, il nous est apparu comme une évidence de le programmer ».

En avant-première, nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer le vendredi 1er avril 2016, au Sémaphore à Bourcefranc-Le Chapus, un concert à la fois chaleureux et accessible donné par des invités de marque : Jean-François Zygel, pianiste de renom, Jean Boucault et Johnny Rasse, chanteurs d'oiseaux.

Ce concert de poche sera précédé d'ateliers musicaux participatifs avec les écoles de Bourcefranc-Le Chapus, Marennes, Saint-Just-Luzac et Le Gua. Des sorties nature avec le CPIE Marennes Oléron ainsi que d'autres événements sont également prévus.

« La genèse de ce projet est née lors de notre rencontre avec Gisèle Magnan, fondatrice et directrice artistique de l'association Les Concerts de Poche» explique Mme Bégu Le Rocheleuil, Vice-Présidente en

Constituée pour deux tiers de marais, qu'il s'agisse du

marais doux de Brouage au nord ou des marais salés

de l'estuaire de la Seudre au sud, la Communauté de

Communes tient à célébrer ces espaces naturels qui

font la richesse économique, culturelle et environne-

Et quoi de mieux que la musique pour fédérer et parler

épaulée par l'association d'utilité publique Les Concerts

Pour ce faire, la Communauté de Communes sera





d'infos

Communauté de Communes du Bassin de Marennes 05 46 85 98 41

Programme prochainement en ligne sur www.bassin-de-marennes.com



Du 7 janvier au 7 mars 2016, la Communauté de Communes vous met au défi en organisant sur le Bassin de Marennes:

Un concours de dessins

Sur la thématique de « Dessine-moi les bruits du marais » pour les 6-12 ans.

Un concours photo

Sur le thème des « Sons et lumières du marais » destiné aux jeunes de 12 ans et + ainsi qu'aux adultes.

Votre mission : nous faire découvrir les marais du territoire de façon originale à travers les sons et bruits perçus dans ces milieux, qu'ils soient d'origine naturelle ou humaine. Chant d'aigrette, orage léger, prout de maraîchine...? Quel sera votre choix? Ouvert à tous les amateurs. Les résultats seront prononcés le 18 mars. Alors, à vos crayons et à vos objectifs! Plusieurs lots récompenseront les gagnants : stage de voile, atelier de cuisine à domicile, paire de jumelles...

Règlement du concours consultable sur www.bassin-de-marennes.com

Un jeu-concours Facebook

Suivez-nous sur notre page Facebook et remportez peut-être vos places de concert!



🚮 cdc.bassindemarennes

Habitats collectifs: les poubelles passent à la trappe



epuis cet hiver, 236 foyers de Marennes et de Bourcefranc- Le Chapus ont adopté une nouvelle méthode de collecte des déchets. Désormais, ils ne déposent plus leurs ordures ménagères dans des bacs communs ou dans la rue, mais dans des conteneurs enterrés accessibles par badge. De même pour leurs déchets recyclables, qui doivent être jetés dans un conteneur enterré adapté.

Ils sont là, discrets mais bien présents, disposés aux quatre coins du bassin de Marennes : rue Kennedy et rue du Vieux-Port à Bourcefranc-Le Chapus et aux résidences des Grossines et des Acadies à Marennes. Les conteneurs enterrés fonctionnent par paire, l'un pour les déchets ménagers et l'autre, son faux jumeau, pour les emballages recyclables. Concernant la collecte sélective, l'accès au conteneur est libre. Contrairement au dépôt des déchets ménagers où là, les habitants doivent montrer patte blanche.

En l'occurrence, la trappe de ce conteneur ne s'ouvre que grâce à un badge dont sont équipés les habitants concernés.

Pourquoi changer de système de collecte?

Dans les zones d'habitats collectifs ou dans les secteurs présentant des contraintes de collecte, il devenait essentiel de simplifier le dépôt des ordures tout en maintenant un service de proximité. C'est désormais chose possible grâce aux conteneurs enterrés accessibles 7j/7, dont la facturation incitative (comme les bacs pucés et sacs prépayés) permettra également de réduire la quantité de déchets ménagers et d'augmenter le tri des matériaux recyclables.



Chaque trimestre. luttons contre une fausse idée sur les déchets!

« Depuis la redevance incitative, je pave plus cher qu'avant!»



Individuellement OUI et NON:

Il y a des foyers pour lesquels le passage à la redevance a été avantageux (ceux qui trient) et d'autres non (ceux qui ne trient pas et augmentent le volume de leurs déchets).

Globalement NON:

La Communauté de Communes a prélevé 222863 € de moins en 2015 (1 899 119 € en 2015 contre 2 121982 € pour 2014).

Exemple, une famille de 4 personnes était facturée en 2014:

384,31 € à l'année avec la REOM (Contenant libre / Tarification fixe / Tri ou pas tri !).

Et AUJOURD'HUI, avec la facturation

- « Redevance incitative » pour un bac de 240 litres:
- Collecte 1 semaine sur 2 soit 26 présentations = 322,52 €
- ou collecte 1 semaine sur 3 soit 17 présentations = 280,94 €

Détails des tarifs sur www.bassin-de-marennes.com

Vos meubles méritent une seconde vie!

Tables, chaises, ou toutes pièces de mobiliers... Chaque année, ce sont près de 169 tonnes de DEA (Déchets d'Équipement d'Ameublement) qui sont jetés dans les bennes « tout-venant » du bassin

Pour y remédier, la Communauté de Communes a signé une convention avec Eco-mobilier afin d'installer des bennes dans les déchèteries. Depuis le mois de janvier, les particuliers peuvent désormais déposer leurs vieux meubles.



« Une fois collectés, les meubles sont triés par matière première et serviront par la suite à fabriquer de nouveaux équipements. » explique Christian Guignet, Président de la Régie des Déchets.

Qu'en pensez-vous?

Chantal,

Les Grossines à Marennes



« Je trouve ça très bien moi l'installation de ces conteneurs enterrés! C'est simple et tout près de chez moi. En plus, je n'ai plus

de sacs jaunes à aller chercher en mairie puisque je peux déposer mes déchets recyclables en vrac dans le conteneur jaune. C'est bien plus propre et esthétique qu'avant. »

Magalie,

Les Grossines à Marennes



« Avec une famille de 5 personnes, je veille à faire des efforts de tri auotidiennement si je veux faire baisser

la facture. Le dépôt de nos déchets dans des conteneurs enterrés nous demandera d'adopter de nouvelles habitudes, mais le temps fera son

Une question ? Appelez-le

0 805 707 887 Service & appel



Attention, plante exotique envahissante!



e Baccharis Halimifolia est aussi appelé "séneçon" en arbre. Originaire d'Amérique du Nord, il a été introduit en Europe dès la fin du XVII° siècle. Il menace aujourd'hui la flore locale et la biodiversité de nos marais. Nous sommes tous invités à l'éradiquer.

Apprécié pour sa vigueur et sa résistance au sel, la plante a été massivement vendue par les jardineries et plantée par de nombreux particuliers et professionnels du paysage. À partir de ces pieds, l'espèce a très vite colonisé les zones humides du littoral de l'Europe de l'Ouest. L'Île d'Oléron est particulièrement touchée, mais cette espèce est en voie d'expansion sur les marais de la Seudre et de Brouage.

Le séneçon peut coloniser de nombreux types de milieux et s'adapter à des conditions extrêmes, même s'il préfère les zones humides côtières saturées en eau.

4 mètres de haut très rapidement

Arbuste à croissance rapide pouvant dépasser 4 m de haut, il se reproduit très facilement de deux façons :

- Jusqu'à un million de graines par arbuste femelle en octobre et novembre. Les graines peuvent parcourir plusieurs kilomètres sous l'action du vent.
- Par reproduction végétative : en cas de coupe de la plante mère, de nombreux rejets apparaissent : un fragment de racine peut suffire

à la régénération de la plante!

Ces fortes capacités de reproduction, de colonisation et d'adaptation en font un concurrent redoutable pour toutes les espèces végétales des milieux humides : il menace la flore locale et influe sur le maintien de la biodiversité. Formant de grands fourrés denses, le baccharis banalise et ferme le paysage, modifiant la structure et le fonctionnement des écosystèmes des zones humides littorales.

Agir chez soi

- Préférez pour votre jardin des plantes autochtones qui consomment peu d'eau.
- Arrachez manuellement les jeunes plants (plus jeunes que 3 ans) en faisant attention d'enlever la totalité du système racinaire pour éviter l'envahissement généralisé.
- Taillez les arbustes avant la floraison (septembre) pour limiter la propagation des graines.
- Éliminez les gros plants en les coupant à la base, action à répéter sur 3 ans avant épuisement de la souche (les restes de souches et de racines auront tendance à drageonner).



Ateliers participatifs Agenda 21 : nous comptons sur VOUS!

Parce que l'avenir de notre territoire se construit aujourd'hui, la Communauté de Communes organise une série de quatre ateliers thématiques afin d'élaborer AVEC VOUS un Agenda 21.

Lors de ces ateliers participatifs d'une durée de 2 heures, les élus locaux vous inviteront à apporter concrètement vos idées d'actions pour agir en faveur du développement durable sur notre territoire. Toutes vos propositions seront entendues et nous décortiquerons ensemble leur faisabilité : budget, compétence de la collectivité, calendrier de sa mise en place...Vos idées seront la base de la construction de ce programme d'actions engageant. Notez d'ores et déjà les dates et lieux des premiers ateliers :

- Atelier A Marennes
 Etre exemplaires face aux risques de dérèglement du climat.
 mercredi 17 février 2016 de 18h30 à 20h30
- Atelier B Nieulle-sur-Seudre
 Quelles innovations pour un territoire attractif et responsable ?
 mercredi 2 mars 2016
 de 18h30 à 20h30
- Atelier C Hiers-Brouage
 Comment donner à tous les moyens et l'envie d'agir ?
 mercredi 9 mars 2016 de 18h30 à 20h30
- Atelier D Saint-Sornin
 L'aménagement du territoire et l'urbanisme au service du développement durable.
 mercredi 16 mars 2016 de 18h30 à 20h30

Ateliers ouverts à tous, votre avis compte!

Sylvaine Courant

Responsable de l'Agenda 21 agenda 21 @bassin-de-marennes.com

Sachez la reconnaître pour mieux l'éradiquer









Travaux de réhabilitation du canal de Broue : le bilan à mi-parcours



es grands travaux de réhabilitation du canal de Broue, artère essentielle au bon fonctionnement du marais de Brouage, ont débutés en juin 2014 pour une durée de 3 ans. Où en est cet ambitieux projet à mi-parcours des travaux ?

Les travaux programmés pour l'année 2014 concernaient la partie aval du canal de Broue qui s'étend de l'ouvrage à la mer, la vanne de Beaugeay, jusqu'à l'intersection avec le canal Charente-Seudre, et aux écluses de Bellevue. Cette première phase a rencontré de nombreux imprévus, lesquels ont amené un retard dans l'exécution des travaux, reportant notamment le curage du canal à l'été 2015.

Mise en sécurité des lignes électriques

Au cours des travaux a été découverte une ligne électrique enterrée qui avait glissé dans le canal de Broue à de nombreux endroits, suite à la détérioration de la levée nord du canal. Les travaux ont immédiatement été arrêtés afin de permettre à ErDF la mise en sécurité de cette ligne, lesquels ont par ailleurs profité de cette intervention pour enterrer une deuxième ligne, aérienne cette fois, qui menaçait de s'effondrer et représentait un danger pour les riverains. L'ensemble de ces travaux a duré plus deux mois, retardant d'autant la reprise du chantier de réhabilitation du canal de Broue.

Près de 8 000 pieux en châtaigner

D'autre part, la réalisation du piquetage des berges a nécessité la fourniture de presque 8 000 pieux en bois de châtaigner, d'une longueur minimum de 4 m. La disponibilité de ce type de pieux est faible, notamment dans des quantités aussi importantes.

Toutefois, cette première phase a pu être réceptionnée à l'été 2015 et la végétation, la faune locale, les riverains, notamment les éleveurs, ainsi que les pêcheurs et les promeneurs, ont pu rapidement se réapproprier un lieu désormais assaini, sécurisé et surtout fonctionnel.

Les travaux programmés pour l'année 2015 devraient, eux aussi, au regard des difficultés d'approvisionnement en pieux, se poursuivre sur l'année 2016.





Un fossé de ceinture avant travaux.



Après.



Les écluses de Bellevue avant.



Après.



Un lieu assaini, sécurisé et fonctionnel



Laurent Pouzin
Chargé de mission Zones Humides
05 46 85 38 50
zones.humides@bassin-de-marennes.com

développer l'activité

Les élus locaux en visite à la carrière de Saint-Sornin



n quatre ans, les élus et décideurs du Pays de Marennes-Oléron ont rencontré près d'une vingtaine de chefs d'entreprise du territoire : jardinerie, bijouterie, exploitations agricoles, site touristique... Chaque mois, ils visitent une entreprise dans le but de renforcer les liens et la compréhension mutuelle avec les acteurs économiques locaux.

Après avoir visité, il y a quelques années de cela, l'entreprise Mercier et Fils et le site d'extraction de sable de Cadeuil, qui réalise également des carrelages en terre cuite, les élus de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes se sont rendus, le jeudi 12 novembre, dans l'autre site d'extraction de matériaux de la commune : la carrière exploitée par la société GCM, située au lieu-dit « Gratte chat » à Saint-Sornin.

La société GCM est le premier producteur de granulats en Charente-Maritime, où elle exploite six carrières, pour une production de 800000 tonnes par an. Le site de Saint-Sornin, explique Boris Haouassi, le chef de l'établissement, emploie 7 salariés permanents et 2 intérimaires.

Aussi pour l'alimentation animale et les cosmétiques

Le granulat extrait est utilisé dans le BTP (Bâtiments et Travaux Publics) pour la construction de logements, de routes, de voies ferrées, mais pas seulement. Réduit à l'état de fines particules, il est également présent jusque dans l'alimentation animale et la fabrication de cosmétique.

Localement, les matériaux extraits du site de « Gratte Chat » ont été utilisés lors des travaux de réfection du canal de Broue, mais également pour la construction du stade d'athlétisme et du dojo, des réalisations de la Communauté de Communes. Du fait de l'importance du coût du transport dans le prix

des matériaux, qui double tous les 100 kilomètres, une partie non négligeable de la production de la carrière est utilisée sur place, le marché du bâtiment étant localement actif.

Recyclage des déchets du BTP

Enfin, depuis 2011, l'activité de la carrière ne se limite plus à l'extraction de matériaux. En effet, le site de Saint-Sornin reçoit à présent des déchets de matériaux issus du BTP, qui sont recyclés sur place pour être réutilisés ensuite, à nouveau dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. GCM a ainsi formé son personnel pour parvenir à se diversifier et mettre en place ce cercle vertueux de réutilisation des déchets, une pratique économe en matière de consommation d'une ressource naturelle.





GCM en Charente-Maritime, c'est :

6 carrières

8000 tonnes de granulat par an

9 salariés à Saint-Sornin

X 2 le prix du transport de granulats, qui double tous les 100 km



Les élus du territoire en compagnie de Boris Haoussi, chef d'établissement à St-Sornin.



Granulats Charente-Maritime Exploitation de carrière et sablière 17600 Saint-Sornin aménager l'espace

Le Bassin de Marennes améliore le vivre ensemble



accessibilité, initialement réservée au monde du handicap, est étendue à tous les citoyens : personnes ayant des difficultés sensorielles, personnes âgées dépendantes connaissant des déficiences (troubles de la compréhension ou de la mémoire, déficit de mobilité ou difficultés d'orientation, etc.), femmes enceintes, personnes avec poussette, personnes en surpoids, etc.

Permettre une vie ordinaire pour tous

La loi du 11 février 2005, « loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », prévoit la mise en accessibilité de tout Établissement Recevant du Public (ERP) au plus tard le 1er janvier 2015. Face au retard pris dans l'application de ladite loi, un nouveau dispositif a été mis en place, qui se substitue à l'échéance du 1er janvier 2015 : l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Ce dossier, déposé par la Communauté de Communes fin 2015, lui a permis de bénéficier d'un délai supplémentaire afin de respecter à terme un calendrier des aménagements à réaliser en matière d'accessibilité.

Diverses prérogatives

Cette préoccupation des élus date de 2008. À l'époque, la Communauté de Communes avait eu l'initiative d'organiser un événement portant sur l'accessibilité. Une mise en situation avec des fauteuils roulants s'était déroulée sur la voirie pour montrer les différents obstacles présents. S'en

était suivie en 2009 une campagne de diagnostics réalisée par l'université de Tours, grâce à laquelle chaque commune appartenant à l'intercommunalité avait eu connaissance des non-conformités à résoudre.

Un diagnostic de tous les Établissements Recevant du Public

Depuis, une Commission Accessibilité et Handicap s'est créée au sein de la nouvelle équipe communautaire en 2014. Afin de faire respecter et appliquer ses obligations en matière d'accessibilité, la Communauté de Communes a fait réaliser les diagnostics de tous ses Établissements Recevant du Public (centre de loisirs, crèche, offices de tourisme...) et va engager un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie pour 2016.

Une fois ce travail accompli, l'intercommunalité et ses communes membres devront réaliser les travaux nécessaires pour rendre accessibles les bâtiments et équipements publics à toutes les personnes en situation de handicap.



2015

132 bâtiments publics (ex : mairie, salle des fêtes...) et espaces ouverts au public (ex : cimetière, stade...) diagnostiqués sur les 7 communes.

Les travaux 2016 / 2021

Réalisation de l'ensemble des travaux pour la mise en accessibilité des 11 bâtiments appartenant à l'intercommunalité :

- Siège de la Communauté de Communes
- Salle Omnisports
- Ecole de voile
- Moulin des Loges
- Crèche
- Centre de loisirs
- Local jeunes de Saint-Just
- Local jeunes de Bourcefranc-Le Chapus
- Office de tourisme du Gua
- Office de tourisme de Bourcefranc-Le Chapus
- Office de tourisme d'Hiers-Brouage



Le coût total des travaux est estimé à 366 979 € TTC sur les 11 ERP de l'intercommunalité, à échelonner sur 6 ans.

Des bâtiments intercommunaux accessibles à tous



Pose d'une rampe d'accès et remplacement de l'ancienne porte de l'accueil du centre de loisirs par une porte plus large.



Abaissement de la banque d'accueil pour le public reçu au siège de la Communauté de communes.



Mise aux normes des emplacements handicapés au sein du futur équipement sportif

Vos MEUBLES méritent une SECONDE VIE!



Déposez vos meubles en déchèterie : ils y seront collectés puis triés par matières premières. Les matières ainsi récupérées serviront à fabriquer de nouveaux équipements (par exemple l'aluminium en vélo, le bois en meubles...).



Des questions, un doute sur le tri?

0 805 707 887



Communauté de Commmunes du Bassin de Marennes 10 rue du Maréchal Foch BP 50 028 - 17 320 Marennes Retrouvez-nous sur : www.bassin-de-marennes.com



